

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 21 (1933)

**Heft:** 395

**Artikel:** Office de renseignements matrimoniaux

**Autor:** S.F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-260972>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**

Mme Emile GOURD, Crêts de Pregny

**ADMINISTRATION**

Mme Marie MICOL, 14, rue Michelini-du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ORGANE OFFICIEL**

des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**

SUISSE . . . . Fr. 5.—

ÉTRANGER . . . . 8.—

Le numéro . . . . 0.25

Les abonnements partiel du 1<sup>er</sup> janvier. À partir du Juillet, il est

dû à la fin des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de

l'année en cours.

**ANNONCES**

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partiel du 1<sup>er</sup> janvier. À partir du Juillet, il est

dû à la fin des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la somme de

l'année en cours.

— Vous regrettez, nous dites-vous, de ne plus pouvoir continuer votre abonnement au MOUVEMENT. D'autres char-  
ges...

— Les temps sont durs, nous le savons de reste, car ils sont durs aussi pour un journal qui, comme le nôtre, ne défend que des idées. Mais c'est pour cela, essentiellement, que nous avons besoin de vous, et de chacun de vous. Ne voulez-vous pas y penser, avant de prendre une décision ?...

## Notre presse et le vote des femmes

Un exemple, entre plusieurs, qui illustre ce que nous disions de la presse féministe, dans le numéro jubilaire du 12 novembre 1932 du *Mouvement Féministe*:

Voici une chronique féministe adressée à la Tribune de Lausanne:

ON NOUS DIT ENCORE...

— Mais pourquoi tenez-vous tant que cela à ce droit de vote? Est-ce simplement parce que l'on désire ardemment ce que l'on n'a pas? Voulez-moi, je suis citoyen. Pour le cas que je fasse de ma carte d'électeur... Tenez, je vous la donne. Prenez-la. Moi, je ne vote pas.

Triste langage que souvent nous tient telle ou telle unité de ce peuple souverain qu'on nous dit tellement supérieur à nous, que jamais nous ne pourrons obtenir nos droits politiques. En attendant, aucun de ceux qui font ainsi fi de leurs droits civiques, aucun de ceux-là n'a pris l'initiative, — il en a le droit, avec 49,999 autres citoyens, — de faire inscrire dans la Constitution que tout homme dégouté de ses droits civiques, ou qui ne les utilise pas, pourra les passer à sa femme ou à une femme qui en sera jugée digne (si tant est qu'en puisse trouver une, car aux qualités qu'on réclame des électrices, connaissez-vous beaucoup d'hommes qui soient dignes de l'être)? Au contraire, ceux qui méprisent ainsi leurs droits civiques sont les premiers à railler les femmes qui aspirent à devenir citoyennes actives.

On nous dit encore: « A quoi sert ce bulletin de vote? A rien du tout, je vous assure. Vous nous faites bien des illusions sur la puissance du citoyen. Nous ne pouvons rien, nous sommes impuissants à entreprendre quoi que ce soit, à redresser n'importe quel abus, à amener n'importe quelle amélioration. »

— Vraiment! Il faudrait tout de même, Messieurs les citoyens, que vous nous mettiez d'accord lorsque vous débitez vos droits civiques pour nous en dégoûter, pour nous faire renoncer à la lutte, pour nous prouver que nous ferions mieux de rauader vos chaussettes en silence. Il faudrait tout de même nous mettre d'accord et n'accumuler pas les contradictions.

M. Haeberlin, dans sa réponse aux interpellations sur les tristes événements de Genève, a déclaré, le 15 décembre, au Conseil national: « Avec le bulletin de vote, on peut tout chez nous. » Et aucun des députés qui l'écoutaient, ami ou ennemi de l'ordre de choses établi, respectueux ou contempteur de la Constitution, aucun ne s'est levé pour crier: « Cela n'est pas vrai. »

« Avec le bulletin de vote, on peut tout chez nous, et vous voudriez que nous nous en passions pour toujours! Vous voudriez que nous renonçons gaîment à cette puissance! Alors qu'il y a tant de choses à améliorer, à redresser, tant d'enfants à protéger, tant de fléaux contre lesquels il faut lutter, tant d'injustices, d'anomalies. Alors que partout, dans la misère où nous vivons, on n'a pas assez de toutes les bonnes volontés qui s'offrent loyalement, de toutes les forces enthousiastes et honnêtes pour tenter de remonter le courant, de surmonter la crise terrible dans laquelle nous nous trouvons actuellement plongés.

S. B.  
Et voici ce que la Tribune de Lausanne du 29 décembre en a fait:

LA VALEUR DU BULLETIN DE VOTE.

— Mais pourquoi tenez-vous tant que cela à ce droit de vote? nous dit-on encore. Est-ce parce que l'on désire ardemment ce que l'on n'a pas?

— Peut-être!

Et pourtant, lorsque l'on nous dit: « A quoi sert le bulletin de vote? A rien du tout », nous avons le droit de rester sceptiques.

M. Haeberlin, dans sa réponse aux interpellations sur les tristes événements de Genève, a déclaré au Conseil national, le 15 décembre: « Avec le bulletin de vote, on peut tout chez nous. » Et aucun des députés qui l'écoutaient, ami ou ennemi de l'ordre de choses établi, respectueux ou contempteur de la Constitution, aucun ne s'est levé pour crier: « Cela n'est pas exact. »

« Avec le bulletin de vote, on peut tout chez nous! » Dès lors n'est-il pas naturel que nous nous renoncions gaîment à cette puissance! Alors qu'il y a tant de choses à améliorer, à redresser, tant d'enfants, tant de femmes à protéger, tant de fléaux contre lesquels il faut lutter, tant d'injustices, tant d'anomalies! Alors que dans la misère où nous vivons, on n'a pas assez de toutes les bonnes volontés qui s'offrent loyalement, de toutes les forces enthousiastes et honnêtes pour tenter de remonter le courant, de surmonter la crise terrible dans laquelle nous nous trouvons actuellement plongés.

S. B.  
Sans commentaires. (Réd.)

**AVIS IMPORTANT.** — Nous rappelons à ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement pour 1933 qu'ils peuvent effectuer ce versement sans frais supplémentaires à notre compte de chèques postaux I. 943 (Prix officiel : 5 frs.; prix réel de revient : 6 frs.)

Lire en 2<sup>e</sup> page:

V. DELACHAUX: Le problème de l'enseignement ménager en Belgique et ailleurs.

W. STEPHAN: Choses d'Allemagne. Comment votent les femmes?

En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> pages:

E. GI: Les femmes et la Société des Nations. Une protestation des suffragistes suisses. L'opinion des mères sur les films.

H. Z.: Pour rire un brin... Nouvelles des Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLOMENET: Figures et portraits de femmes. Mme Juliette Adam. Publications reçues.

## Office de renseignements matrimoniaux

A Bâle, le Conseil d'Etat a accepté en principe la proposition du Département de l'Hygiène d'ajouter un office de renseignements matrimoniaux au Bureau sanitaire, et a autorisé ce Département à porter au budget de 1933 la somme nécessaire à la création de cet office.

À Berne s'est constituée, le 6 octobre dernier, une association ayant pour but la création d'un office de renseignements matrimoniaux. Les statuts prévoient que cet office fournira gratuitement tous les conseils utiles concernant le mariage et la vie sexuelle. Il sera placé sous la direction

## NOS FEMMES DE LETTRES



Cliché Mouvement Féministe

Mme Ruth WALDSTETTER

L'une des femmes auteurs les plus appréciées chez nos Confédérés. Citons, parmi ses œuvres principales : Le choix, roman (1910); La maison de la grande cage, roman (1913); Une âme, roman (1926). Ainsi va la vie, roman (1930); puis des nouvelles : Souffrances (1917); L'homme inutile (1921); Ascension (1923), des volumes de vers, tels que La solitude (1921), des pièces de théâtre, etc., etc.



Cliché Mouvement Féministe

Mme Maria WASER

La plus connue peut-être des femmes écrivaines de Suisse allemande. Dans son œuvre abondante, relevant surtout son roman historique : L'Histoire d'Anna Waser, dont l'action se déroule au XVII<sup>e</sup> siècle; Les trois trios (1922), Le pays sous les étoiles (1930); des nouvelles, telles que : L'amour et la mort (1919), La Javreni (1921), Le fantôme (1923), un volume d'un autre genre : La route sacrée de l'Hellass (1927), etc., etc.

d'un mécénat, lequel pourra s'adjointre des contributeurs pour les questions juridiques, économiques et éducatives. La cotisation annuelle est de 1 fr. au minimum pour les membres individuels et de 10 fr. au minimum pour les sociétés. Pour le moment, cette association restera indépendante, mais on espère cependant obtenir une subvention des autorités communales. M. Walther, docteur en médecine, en serait le directeur, et M. Schneeberger, de l'Office des tutelles, le président.

S. F.

## L'Idée marche...

### La victoire de l'Uruguay

Une dépêche d'agence l'avait déjà annoncée, mais en termes un peu vagués, et c'est une lettre de notre amie, Mme le Dr. Luisi, qui nous a apporté la première des précisions sur la bonne nouvelle: la victoire du suffrage féminin en Uruguay.

Comme cadeau du jour de l'an aux féministes, en effet, le Parlement vient de voter la loi dont le texte suit:

Article premier. — Il est reconnu le droit des femmes au vote actif et passif (électrorat et éligibilité) tant en matière nationale que municipale.

Art. 2. — Sont applicables aux femmes toutes les dispositions légales d'ordre électoral en vigueur.

(L'article 3 modifie certains détails de procédure pour les rendre applicables aux deux sexes également.)

Voilà qui est simple, clair et net. Voilà qui ouvre, dès le 1<sup>er</sup> mars, les registres électoraux aux femmes, et qui les fera voter aux prochaines élections, soit en septembre de cette année-même. Et voilà comment on remporte un succès.

Pas sans peine, assurément, et les féministes de l'Uruguay et leur vaillante présidente ont certes largement mérité par leur activité et leur persévérance les lauriers qu'elles cueillent aujourd'hui. Mais qui voudrait, d'ailleurs, d'un droit sans avoir eu à combattre pour l'obtenir? et qui ne sait que la lutte pour le suffrage est la meilleure préparation à l'exercice du suffrage? Or, que les femmes de l'Uruguay soient prêtes à faire face aux responsabilités qui vont leur incomber

ber, prêtes à remplir les tâches auxquelles les appelle ce droit nouveau, c'est ce qui ne fait aucun doute. Et ainsi va s'agrandissant la brèche dans le mur des anciens préjugés en Amérique latine: hier le Brésil, aujourd'hui l'Uruguay, des droits au Pérou, d'autres en Argentine, et ni le Chili ni la Colombie ne vont certainement rester en arrière... Quelle réponse à ceux qui affirment — il s'en trouve encore! — que le vote des femmes est un article de fabrication uniquement anglo-saxon et protestante, qui ne peut convenir à l'exportation chez les races latines!

Toutes nos très chaudes félicitations vont donc aux féministes de l'Uruguay en général, et à la doctoresse Luisi en particulier, le principal artisan de cette victoire. Mais s'étonneront-elles si nous leur avouons que notre joie — pour elles — se teinte d'un peu de mélancolie — pour nous? Car nous aussi, nous avons travaillé avec zèle, avec patience, des années durant; car nous aussi sommes citoyennes d'une République démocratique; car nous aussi réclamons sans nous lasser ce droit que, parias de la politique nationale, nous allons être bientôt, et du train dont vont les choses, les seules femmes à nous entendre refuser par ceux qui, comme le disait jadis le héros de Beaumarchais, se sont seulement donné la peine de naître... hommes! Pourquoi cette différence avec tant d'autres nations? pourquoi la persistance de cette opposition et de cette méfiance? et qui en porte la responsabilité chez nous, dans cette démocratie, dont l'action en ce domaine est si couramment contradictoire avec la réputation dont elle se vante? Les hommes, qui ont peur de nous reconnaître enfin ce droit? ou les femmes, qui ont peur de le leur demander?...

J. GUEYBAUD.

## IN MEMORIAM

Mme Emma Boos-Jegher (1857-1932)

Le 21 décembre dernier est décédée à Zurich une des pionnières (encore!) de notre mouvement féministe suisse: Mme Emma Boos-Jegher. Et si, du fait de sa retraite ces dernières années durant, son nom était peu connu de la jeune génération, il évoque en revanche des souvenirs